

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
Honneur – Fraternité – Justice

**COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DE LA STATISTIQUE  
(CTCS)**

**PROCES-VERBAL de la REUNION N° 10  
TENUE le 7 Janvier 2001  
dans les locaux de l'ONS.**

Le Dimanche Sept Janvier Deux Mille Un, s'est tenue de 11 à 13heures 15 dans la salle de réunions de l'ONS, la dixième réunion de la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS), sous la présidence de Monsieur Sidna Ould N'Dah Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS), Président de la dite commission.

La liste des participants est jointe en annexe.

Ouvrant la séance, le Directeur Général de l'ONS a tenu à remercier les membres de la CTCS et en particulier les représentants des structures nationales concernées par l'information géoréférencée de leur présence avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour qui suit :

1. Schéma Directeur Stratégique de l'Information Géoréférencée (SDIG)
2. Préparation de la réunion de concertation avec les partenaires sur la mise en œuvre du SDS
3. Avancement de la préparation du rapport 1999 sur l'activité du Système Statistique National
4. Questions diverses.

**Point 1 : Schéma Directeur de l'Information Géoréférencée (SDIG)**

Abordant ce point, le DG de l'ONS a rappelé que le SDIG a été programmé pour la période 2001-2002 dans le SDS. L'un de ses objectifs essentiels a-t-il dit, est de disponibiliser les informations statistiques régionales nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions régionales de lutte contre la pauvreté. Il convient de noter que l'information géoréférencée, et donc le SDIG, ne concerne pas uniquement la statistique.

Une fiche d'exécution relative à l'élaboration à ce SDIG, utilisant la même démarche que pour le SDS, a été présentée par le secrétariat de la Commission Technique Consultative de la Statistique (voir en annexe).

Il ressort des interventions que beaucoup d'activités ont été menées dans ce sous-secteur notamment :

- création d'un Comité National de la Cartographie et de la Télédétection dont la présidence est assurée par le Ministre de l'Equipement et des Transports ;
- monographies régionales pour l'aménagement du territoire et les actions régionales au MIPT ;
- utilisation de SIG dans le cadre des études sur les ressources halieutiques ;
- création en cours d'un système d'information géographique (SIG) à l'ONS ;
- adressage à Nouakchott et à Nouadhibou ;

- utilisation d'un SIG dans le cadre de la gestion des parcelles au Service des Affaires Foncières et du Cadastre au MDRE ;
- informatisation au cadastre aux Domaines ;
- activités d'Agrhymet en relation avec le MDRE ;
- intégration de l'information géoréférencée dans la structure générale de la gestion de l'information au MEN ;
- etc.

La réunion a noté le manque de coordination et d'harmonisation et souligné l'intérêt de disposer du Schéma Directeur de l'Information Géoréférencée. La question de l'autorité de tutelle de cette opération a été aussi abordée. L'importance de la toponymie pour la coordination a été exposée.

A la suite des débats, une commission composée comme suit : ONS, MDRE, MIPT, MF, MHE, MPEM, BSA, MAIRIE DE NOUAKCHOTT et l'UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT a été créée.

Elle est chargée d'élaborer les termes de référence de l'étude du Schéma Directeur de l'Information Géoréférencée, incluant des propositions concernant le maître d'ouvrage.

Le secrétariat de cette commission a été confié à l'ONS qui fixera la date et l'ordre du jour de la première réunion de celle-ci. Cette réunion devra se tenir dans les toutes prochaines semaines.

## **2. Préparation de la réunion de concertation avec les partenaires au développement sur la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique**

Le Directeur Général de l'ONS et le noyau ont fait le point sur les démarches entreprises pour préparer la concertation avec les partenaires au développement résumées comme suit :

- Rencontres avec les agences de coopération en RIM : BM, Coopération Française, PNUD, UE, FNUAP ;
- Rencontre en Europe avec : INSEE, CEPED, DIAL, MAE/COOPERATION/FRANCE, PARIS 21, CAD, OCDE, EUROSTAT;
- Etablissement d'un budget avec le PNUD/PGRP/RC;
- Page du site ONS sur la réunion ;
- Impression des rapports du SDS au format livre ;
- Programme de la réunion ;
- Invitations.

Suite aux explications fournies par le DG de l'ONS et le noyau du SDS sur la nécessité d'établir une position commune concernant le déroulement de la concertation, la réunion a adopté le programme de la réunion et a insisté sur la nécessité de faire une évaluation financière du SDS.

Pour la conduite des travaux de la réunion de concertation, le Directeur des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation au MDRE et le Directeur des Aménagements des Ressources Halieutiques/MPEM ont été désignés comme intervenants à côté du DG de l'ONS et de l'équipe du projet.

### **3. Avancement de la préparation du rapport 1999 sur le Système Statistique National (SSN)**

Le DG de l'ONS a rappelé que le rapport annuel sur le système statistique national est l'une des directives formulées par le CIS lors de sa session du 17 juillet 2000 et a demandé en conséquence aux responsables des structures statistiques sectorielles de transmettre dans les meilleurs délais au secrétariat de la CTCS leurs rapports pour les années 1999 et 2000, et conformément au canevas arrêté lors de la réunion de la CTCS du 7 Août 2000, et d'autre part au DPSE/MDRE, DEARH/MDRE et la DPC/MEN de fournir des informations pour la page Web qui leur a été consacrée dans le site de l'ONS.

L'ancienne fiche présentant le canevas du rapport a été distribuée à nouveau en séance. Voir ci-dessous.

### **4. Questions diverses**

La réunion a demandé à la DPSE/MDRE de prendre toutes les dispositions utiles pour accueillir la prochaine réunion de la CTCS.

**Le Secrétaire Le Président**  
**Bâ Kalidou Sidna Ould N'Dah**

## LISTE des PARTICIPANTS

1.	Sidna Ould N'Dah	DG/ONS	C
2.	Saadna Ould Baheïda	DGA/ONS	C
3.	Gisèle SUIRE	Cabinet/MF	I
4.	Baba Ould Boumeïss	DPSE/MDRE	C
5.	Mohamed Ould Haïba	DCRF/MCAT	C
6.	Chérif Ould Toueïlib	DEARH/MPEM	
7.	Cheikh Sow	SC/MET	I
8.	Mohamed Ould Haïmer	AP/MAIRIE/NKTT	I
9.	Lebigot Alain	PADDEC/DCL/MIPT	I
10.	Mohamed Ould Sidina	DCE/BCM	C
11.	Abba Ould Ahmed Tolba	DA/DPE/MAED	C
12.	Lionel Marcouire	BSA	I
13.	Cheiguer Sidi Mohamed	BSA	I
14.	Ahmed Salem Ould Atigh	DPC/MEN	C
15.	Chenais Gérard	CT/DG/ONS	ONS
16.	Ahmed Baba Ould Moulaye	DIO/ONS	C
17.	Mohamed Ould Sidi Ould Ely	SC/ONS	I
18.	Pierre Estrade	SCAC/SAFC/MDRE	I
19.	Maye Mint Haïdy	CT/ONS	C
20.	Sarr Mame Saïdou	BAF/DPSE/MDRE	I
21.	Cissoko Mamadou	C/SDS/ONS	ONS
22.	El Moctar Ould Djay	SIME/DE/MFPTJS	C
23.	Taleb Aberrahmane Ould El Mahjoub	DSECN/ONS	C
24.	Hassan Ould Awbeck	DATAR/MIPT	C
25.	Ahmédou Ould Hamoud	MIM	C
26.	Bâ Kalidou	DCS/ONS	C
27.	Dia Abderrahmane	DD/MF	I
28.	Sid'Ahmed Ould Sidi Bouna	DD/MF	I
29.	Ahmed Ould Isselmou	DSDS/ONS	C
30.	Thiam Abdoulaye	DCS/ONS	ONS

FICHE d'EXECUTION N°11 : Élaboration d'un Schéma Directeur de l'Information  
Géoréférencée (SDIG)

ACTION	2000	2001	2002	2003	2004	2005
		X	X			

Disposer d'informations statistiques régionales est souhaité par la plupart des utilisateurs car elles sont nécessaires, entre autres, pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions régionales de lutte contre la pauvreté.

L'usage des SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) se généralise de plus en plus. En Mauritanie, un programme ambitieux d'adressage est d'ailleurs en cours de réalisation à Nouakchott et dans d'autres capitales régionales.

Compte tenu de la diversité des intervenants et de la nouveauté relative des outils et standards informatiques, il convient dès à présent, de définir une stratégie à moyen et long termes pour l'introduction et la généralisation des SIG en Mauritanie.

ACTIONS	RESULTATS attendus	PERIODE
Élaboration d'un Schéma Directeur Stratégique de l'Information Géoréférencée.	Un programme à moyen terme validé par les autorités	2001-2002

### 1. Comment.

Utiliser la même démarche que pour le SDS c-à-d :

Des acteurs :

- Un maître d'ouvrage
- Un maître d'œuvre : une Commission Consultative et un groupe de projet

Des étapes dont chaque rapport est validé par le maître d'ouvrage :

- Lancement,
- Bilan de l'existant et orientations
- Scénarios
- Plans d'action
- Mise en œuvre.

### 2. Qui fait quoi.

La Commission Technique Consultative de la Statistique discute des modalités d'exécution de ce projet en concertation avec les principaux organismes concernés.

le maître d'ouvrage ?:

- Une instance décisionnelle existante compétente pour l'info géoréférencée ou
- Une instance ad hoc créée pour le SDIG ou
- Le Conseil des Ministres ou
- Le Comité Interministériel de la Statistique

Le maître d'œuvre ?:

- Une instance consultative existante compétente pour l'info géoréférencée ou
- La Commission Technique Consultative de la Statistique ou
- Une commission consultative ad hoc

Une équipe de projet :

- Un consultant local

- 3 ou 4 membres de l'administration dont 1 de l'ONS
- Une assistance technique extérieure? (IGN France?)

### 3. Calendrier d'adoption des rapports :

- Lancement : juin 2001
- Bilan de l'existant et orientations : janvier 2002
- Scénarios : mars 2002
- Plans d'action : juin 2002
- Séminaire de présentation : juillet 2002
- Mise en œuvre à partir de juillet 2002

### **Coût et financement**

#### 4. Coûts hors mise en œuvre

Consultant local : 12 mois

Travaux en commissions

Logistique : reproduction des documents, fournitures, transport.

Expertise extérieure : 4 à 5 missions

Séminaire de présentation.

#### 5. Financement, hors mise en œuvre :

Budget national

A rechercher :

missions d'expertise extérieure (France?)

consultant local

séminaire

# Rapport annuel sur l'Etat du Système Statistique National en 1999

## Contexte :

- Le Décret N° 90.072/ P.CMSN du 9 mai 1990 crée et définit les missions du Comité Interministériel de la Statistique et prévoit que celui-ci examine le rapport annuel de l'Office National de la Statistique relatif aux statistiques dans le pays.
- Les plans d'actions du Schéma Directeur de la Statistique approuvés par le Comité Interministériel de la Statistique prévoient :
  - chaque année, au premier semestre, le Bureau de la Commission Technique Consultative de la Statistique fait établir un rapport sur les activités du Système Statistique National de l'année écoulée ;
  - les Commissions spécialisées de la Commission Technique Consultative de la Statistique examinent ce rapport en vue de formuler des avis sur les améliorations à apporter aux programmes en cours et des propositions quant aux activités de l'année à venir.
  - le Bureau présente au Comité Interministériel de la Statistique ce rapport accompagné des observations et propositions de la Commission Technique Consultative de la Statistique.
  - les remarques et directives du Comité Interministériel de la Statistique sont prises en compte lors des discussions budgétaires ;
  - suite à l'adoption du budget, le Bureau fait apporter les modifications nécessaires et présente le programme amendé à la Commission Technique Consultative de la Statistique.
- Lors de sa réunion du 17 juillet 2000 consacrée à l'examen des rapport d'étapes du Schéma Directeur de la Statistique, le Comité Interministériel de la Statistique a instamment demandé que lui soit soumis avant la fin de l'année 2000 le rapport 1999 sur les statistiques dans le pays.

## Contenu du rapport.

Principe : l'actualisation et l'amélioration du rapport de l'existant établi lors de l'étape II.

Structure du rapport.

1. Introduction-Contexte
2. Fonctionnement du Système Statistique National
  - Changement intervenus en cours d'année et situation en fin 1999
  - Relations internationales et régionales.
  - Activités de coordination
3. Activités statistiques de l'année 1999
  - Ressources (humaines, matérielles et financières)
  - Enquêtes et recensements
  - Autres opérations statistiques
  - Séminaires, ateliers
  - Actions de formation.
  - Projets en préparation.
4. Diffusion.
  - Publications
  - Autres supports de diffusion.
5. Bilan de l'année
  - Points forts
  - Points faibles
  - Risques
  - Opportunités

## 6. Propositions présentées au Comité Interministériel de la Statistique

### **Méthode d'élaboration.**

Principe :

- Chaque Service Statistique, élabore son propre rapport de l'année 1999 en utilisant les rubriques 1 et 3 à 6
- La Commission Technique Consultative de la Statistique fait rédiger le rapport de synthèse.

Procédure :

- Le projet de rapport de synthèse est examiné pour avis par les commissions spécialisées
- puis par la Commission Technique Consultative de la Statistique